

RAPPORT N° 97/6-51
au Conseil Municipal

OBJET

RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION EP
DU CHEMIN DE LA VIGIE A LA MONTAGNE 8EME KM

APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Les caractéristiques de la canalisation de distribution d'eau potable (fonte de diamètre 125 mm) posée dans l'emprise de la partie haute du Chemin de la Vigie à La Montagne 8ème km qui dessert le secteur Nord-Est de La Montagne (Chemin Neuf - tronçon compris entre la Ravine Bailly et Chemin de la Vigie-, Chemin des Brises, Chemin de l'Etat Major) ne permettant pas de satisfaire les demandes enregistrées et projets identifiés sur le secteur, ni d'assurer les conditions de sécurité incendie sur le secteur du Lotissement Pelte, il s'avère nécessaire de procéder à son renforcement.

Les travaux projetés comprennent :

- * l'exécution de fouilles et pose de canalisation en fonte ductile de diamètre 200 mm sur 900 ml environ dans l'emprise du Chemin de la Vigie (tronçon compris entre la RD 41 et le Chemin Neuf) ;
- * la pose de canalisation fonte DN 150 mm sur 250 ml (tronçon du Chemin de la Vigie et de la Rue Longue) ;
- * la mise en place d'un dispositif de protection comprenant un stabilisateur de pression DN 150 et un vidangeur DN 60 ;
- * le report des branchements particuliers ;
- * les réfections de chaussée et la remise en état des lieux.

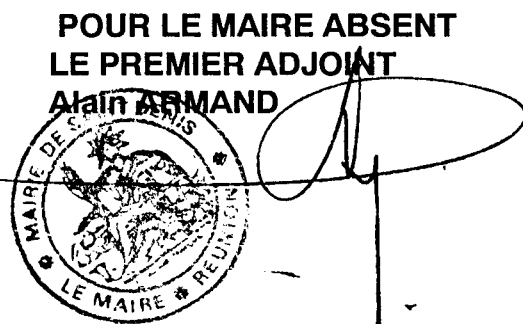
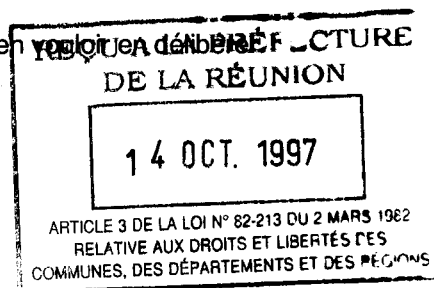
Le coût de ces travaux est estimé à 1 650 000 F HT.

Les dépenses seront imputées sur le Budget Annexe de l'Eau.

Je vous demande donc :

- * d'approuver le projet ;
- * de m'autoriser à lancer un appel d'offres, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, à traiter par marché négocié, en cas de résultat infructueux, et à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de l'opération.

Je vous prie de bien



**DELIBERATION N° 97/6-51
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 octobre 1997**

OBJET

**RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION EP
DU CHEMIN DE LA VIGIE A LA MONTAGNE 8EME KM**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;
Sur le RAPPORT N° 97/6-51 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, onzième Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Vie quotidienne et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de renforcement du réseau de distribution d'eau potable du Chemin de la Vigie à La Montagne 8ème km.

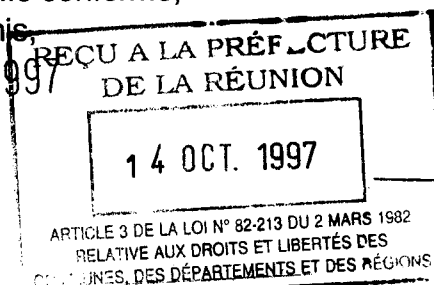
ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, à traiter par marché négocié en cas résultat infructueux, et à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de l'opération.

Pour extrait certifié conforme,

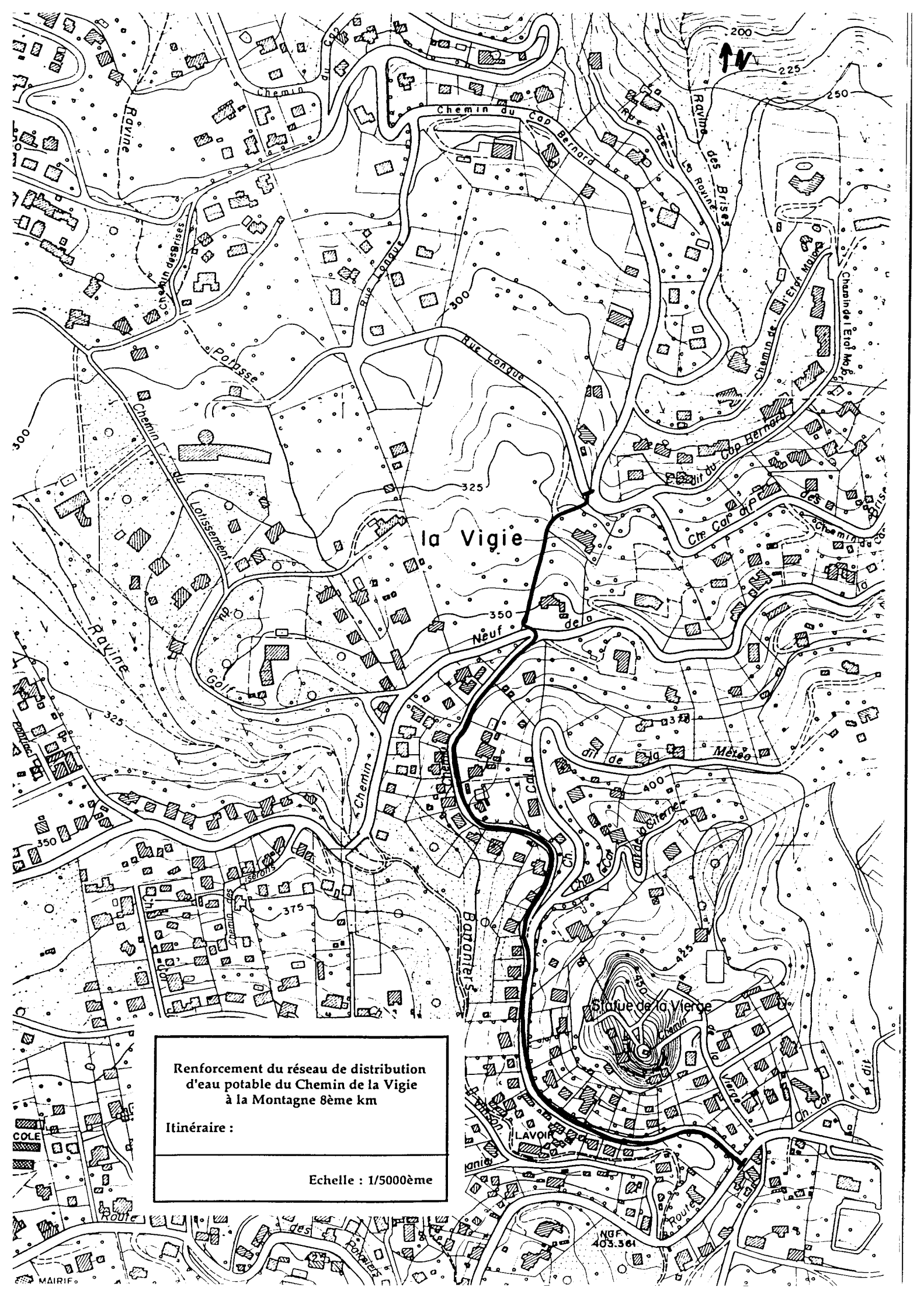
Fait à Saint-Denis,

le - 7 OCT. 1997



**POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND**





Renforcement du réseau de distribution
d'eau potable du Chemin de la Vigie
à la Montagne 8ème km

Itinéraire :

Echelle : 1/5000ème

NGF
403.364